



U.P.A.C.A.

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE
BP 48014
13567 MARSEILLE CEDEX 02

Bormes, le 2 janvier 2020

N/Réf. JPG/CF

Objet : Appel de cotisations 2020 – N° 2020/17

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en annexe l'appel de cotisations 2020.

Nous profitons de la présente pour vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui démarre.

Dans l'attente de votre règlement, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations.

Le Trésorier
Jean-Pierre GASTAUD

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901
SIRET : 452 293 756 00022
UPACA Port Maritima B.P. 218/ 13 698 Martigues Cedex
Tél. : 04 42 07 34 74 - Fax : 04 42 07 29 54
E-mail : vtourrel@upaca.com
Website: www.upaca.com

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020



U.P.A.C.A.

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE
BP 48014
13567 MARSEILLE CEDEX 02

Bormes, le 2 janvier 2020

APPEL DE COTISATIONS 2020 - Métropole Aix-Marseille-Provence

Pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

FACTURE N° : 2020/17

PORTS DE PLAISANCE DE L'U.P.A.C.A., ASSOCIATION AFFILIEE A LA F.F.P.P.			
Catégorie d'anneaux	Nombre d'anneaux	Coût par anneau *	Total à régler
Postes à l'eau	2583	5,95 €	15368,85 €
Postes à sec	0	4,07 €	0 €
Mouillages organisés	0	4,07 €	0 €
Postes en eaux intérieures	0	4,07 €	0 €
Total **			15368,85 €

* Tarifs conformes aux cotisations validées par les administrateurs.

** Exonération de TVA : Art. 293 B du CGI.

Règlement à retourner à : **UPACA c/o YCIBM – BP 216 – 83236 BORMES CEDEX**

Avec le règlement par chèque à l'ordre de : **UPACA** ou par virement à l'UPACA selon l'**IBAN / SWIFT** ci-dessous :

Banque populaire Méditerranée – Le Lavandou

IBAN : FR76 1460 7003 8660 2380 0893 969

Adresse SWIFT : CCBPFRPPMAR

Titulaire du compte : ASS UPACA

En cas de retard de paiement, conformément à l'article L 441-6 du code du commerce, il sera appliquée une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur et en complément une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €.

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901
SIRET : 452 293 756 00022
UPACA Port Maritima B.P. 218/ 13 698 Martigues Cedex
Tél. : 04 42 07 34 74 - Fax : 04 42 07 29 54
E-mail : vtourrel@upaca.com
Website: www.upaca.com

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020



U.P.A.C.A.

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE
BP48014
13567 MARSEILLE CEDEX 02

Bormes, le 2 janvier 2020

N/Réf. JPG/CF

Objet : Appel de cotisations 2020 – N° 2020/18 – BERRE L'ETANG – Port Albert Samson

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en annexe l'appel de cotisations 2020.

Nous profitons de la présente pour vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui démarre.

Dans l'attente de votre règlement, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations.

Le Trésorier
Jean-Pierre GASTAUD

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901
SIRET : 452 293 756 00022
UPACA Port Maritima B.P. 218/ 13 698 Martigues Cedex
Tél. : 04 42 07 34 74 - Fax : 04 42 07 29 54
E-mail : vtourrel@upaca.com
Website: www.upaca.com

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020



U.P.A.C.A.

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE
BP48014
13567 MARSEILLE CEDEX 02

Bormes, le 2 janvier 2020

APPEL DE COTISATIONS 2020 - Métropole Aix-Marseille-Provence
Pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

FACTURE N° : 2020/18 – BERRE L'ETANG – Port Albert Samson

PORTS DE PLAISANCE DE L'U.P.A.C.A., ASSOCIATION AFFILIEE A LA F.F.P.P.			
Catégorie d'anneaux	Nombre d'anneaux	Coût par anneau *	Total à régler
Postes à l'eau	140	5,95 €	833 €
Postes à sec		4,07 €	0 €
Mouillages organisés		4,07 €	0 €
Postes en eaux intérieures		4,07 €	0 €
Total **			833 €

* Tarifs conformes aux cotisations validées par les administrateurs.

** Exonération de TVA : Art. 293 B du CGI.

Règlement à retourner à : **UPACA c/o YCIBM – BP 216 – 83236 BORMES CEDEX**

Avec le règlement par chèque à l'ordre de : **UPACA** ou par virement à l'UPACA selon l'**IBAN / SWIFT** ci-dessous :

Banque populaire Méditerranée – Le Lavandou

IBAN : FR76 1460 7003 8660 2380 0893 969

Adresse SWIFT : CCBPFRPPMAR

Titulaire du compte : ASS UPACA

En cas de retard de paiement, conformément à l'article L 441-6 du code du commerce, il sera appliquée une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur et en complément une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €.

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901
SIRET : 452 293 756 00022
UPACA Port Maritima B.P. 218/ 13 698 Martigues Cedex
Tél. : 04 42 07 34 74 - Fax : 04 42 07 29 54
E-mail : vtourel@upaca.com
Website: www.upaca.com

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020



U.P.A.C.A.

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE
BP48014
13567 MARSEILLE CEDEX 02

Bormes, le 2 janvier 2020

N/Réf. JPG/CF

Objet : Appel de cotisations 2020 – N° 2020/19 – ISTRES – Les Heures Claires

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en annexe l'appel de cotisations 2020.

Nous profitons de la présente pour vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui démarre.

Dans l'attente de votre règlement, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations.

Le Trésorier
Jean-Pierre GASTAUD

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901
SIRET : 452 293 756 00022
UPACA Port Maritima B.P. 218/ 13 698 Martigues Cedex
Tél. : 04 42 07 34 74 - Fax : 04 42 07 29 54
E-mail : vtourrel@upaca.com
Website: www.upaca.com

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020



U.P.A.C.A.

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE
BP48014
13567 MARSEILLE CEDEX 02

Bormes, le 2 janvier 2020

**APPEL DE COTISATIONS 2020 - Métropole Aix-Marseille-Provence
Pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020**

FACTURE N° : 2020/19 – ISTRES – Les Heures Claires

PORTS DE PLAISANCE DE L'U.P.A.C.A., ASSOCIATION AFFILIEE A LA F.F.P.P.			
Catégorie d'anneaux	Nombre d'anneaux	Coût par anneau *	Total à régler
Postes à l'eau	210	5,95 €	1249,50 €
Postes à sec		4,07 €	0 €
Mouillages organisés		4,07 €	0 €
Postes en eaux intérieures		4,07 €	0 €
Total **			1249,50 €

* Tarifs conformes aux cotisations validées par les administrateurs.

** Exonération de TVA : Art. 293 B du CGI.

Règlement à retourner à : **UPACA c/o YCIBM – BP 216 – 83236 BORMES CEDEX**

Avec le règlement par chèque à l'ordre de : **UPACA** ou par virement à l'UPACA selon l'**IBAN / SWIFT** ci-dessous :

Banque populaire Méditerranée – Le Lavandou

IBAN : FR76 1460 7003 8660 2380 0893 969

Adresse SWIFT : CCBPFRPPMAR

Titulaire du compte : ASS UPACA

En cas de retard de paiement, conformément à l'article L 441-6 du code du commerce, il sera appliquée une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur et en complément une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €.

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901
SIRET : 452 293 756 00022
UPACA Port Maritima B.P. 218/ 13 698 Martigues Cedex
Tél. : 04 42 07 34 74 - Fax : 04 42 07 29 54
E-mail : vtourel@upaca.com
Website: www.upaca.com

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020